

COMMENT VOUS PRÉPARER À VOTRE VISITE AU CENTRE DE REMBOURSEMENT

- 1** Veillez à ce que tous les récipients à boisson soient des récipients consignés. En effet, bien que la plupart des récipients à boisson puissent être rapportés à un centre de remboursement, ce n'est pas le cas pour tous. Pour savoir quels sont les récipients consignés, n'hésitez pas à consulter notre site Web : encorpatl.ca/recycle
- 2** Afin d'accélérer le processus lors de votre visite au centre de remboursement, vous pouvez trier et compter vos récipients à l'avance. Si vous participez au programme *Héros du recyclage à l'école*, vous n'avez pas à vous préoccuper de cet aspect, car vous pourrez déposer les récipients et recevoir votre remboursement ultérieurement.
- 3** Assurez-vous que les récipients ne contiennent aucun liquide, déchet ou débris, et qu'aucune bouteille n'a été cassée ni aucune canette, écrasée.

